



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MATAWINIE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DONAT

Séance extraordinaire des membres du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Donat tenue au lieu ordinaire des séances le **21 avril 2021 à 8h50** à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence du maire Joé Deslauriers, les conseillers Louis Dubois, Luc Drapeau, Lyne Lavoie, Marie-Josée Dupuis, Gilbert Cardinal.

Le directeur général et secrétaire-trésorier Matthieu Renaud également présent.

- 1 **Ouverture de la séance**
- 2 **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Adoption des procès-verbaux**
(aucun)
4. **Finances**
5. **Administration générale**
- 5.1 Adhésion à la déclaration d'engagement : Unis pour le climat
6. **Urbanisme et Environnement**
7. **Loisirs, Vie communautaire et Communications**
8. **Travaux publics et Parcs**
- 8.1 Octroi de contrat pour les Travaux d'aménagement de l'écocentre – Phase II
9. **Sécurité incendie et sécurité civile**
10. **Divers**
11. **Période d'information**
12. **Période de questions**
- 13 **Fermeture de la séance**

1. **Ouverture de la séance**

Compte tenu de la présence de tous les membres du conseil municipal, ceux-ci renoncent à l'avis de convocation.

Le maire et président Joé Deslauriers procède à l'ouverture de la séance.

Il est à noter que le maire fait le choix de ne pas voter, à moins d'indication contraire.

2. **Adoption de l'ordre du jour**

21-0421-206 Il est proposé par Gilbert Cardinal et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour comme déposé.

5. **Administration générale**

5.1 **Adhésion à la déclaration d'engagement : Unis pour le climat**

21-0421-207 Attendu que la déclaration rappelle le rôle de premier plan des municipalités dans la lutte et l'adaptation aux changements climatiques;

Attendu que la déclaration permet aux municipalités de prendre un engagement clair envers leur population à agir et à poser des gestes concrets pour la lutte et l'adaptation aux changements climatiques;

Attendu que la déclaration lance un appel à l'exemplarité des municipalités vis-à-vis leurs citoyennes et citoyens en matière climatique;

Attendu que les membres du conseil d'administration de l'UMQ ont adopté le 12 mars 2021 la déclaration suivante :

Les changements climatiques provoquent des bouleversements mondiaux. Ils entraînent une augmentation d'événements météorologiques extrêmes, altèrent les écosystèmes, menacent la sécurité de millions de personnes et génèrent des coûts de



plus en plus élevés pour les communautés;

Les changements climatiques exigent des réponses locales. Ils interpellent les gouvernements de proximité sur tous les fronts. Dans chaque région et chaque municipalité, des mesures concrètes doivent être mises de l'avant par les décideurs municipaux pour adapter les milieux de vie, les infrastructures et les services à la population;

Les changements climatiques nécessitent un engagement politique. Ils impliquent des décisions à court terme, parfois difficiles, pour un effet positif à long terme. Les changements climatiques font appel à une conception élevée du devoir des élus et élus municipaux, et cela, dans l'intérêt de la société;

Les changements climatiques sollicitent une responsabilité partagée. Ils demandent une réaction forte et concertée. Nous faisons toutes et tous partie du problème, nous faisons aussi toutes et tous partie de la solution : gouvernements, société civile, citoyennes et citoyens;

Les changements climatiques offrent des opportunités collectives. Ils représentent des occasions pour les municipalités d'accélérer la mise en œuvre de l'économie circulaire et d'innover en matière de mobilité, d'infrastructures, d'économies locales, de résilience financière, de gestion des matières résiduelles, de biodiversité, de santé et bien-être, de sécurité publique, d'urbanisme et d'énergie.

À ces faits, il est proposé par l'ensemble des membres du conseil municipal et résolu à l'unanimité des conseillers :

- de nous engager à faire de la lutte et de l'adaptation aux changements climatiques les moteurs permanents de nos décisions et à agir dans notre travail et dans notre vie personnelle avec une volonté d'exemplarité. Nous assumerons nos responsabilités en nous basant sur la science, avec la conviction qu'en faisant face au défi climatique, nous améliorerons la qualité de vie de nos concitoyennes et concitoyens;
- qu'une copie de cette résolution soit transmise à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et à la MRC de Matawinie afin d'inciter l'ensemble des Municipalités du Québec à adhérer et adopter une résolution pour prendre part au mouvement *Unis pour le climat*.

8. Travaux publics et Parcs

8.1 Octroi de contrat pour les Travaux d'aménagement de l'écocentre – Phase II

21-0421-208 Attendu la résolution numéro 21-0330-146 prévoyant que les sommes nécessaires à l'octroi de contrat pour l'aménagement de la deuxième phase de l'écocentre soient prélevées à même le *Règlement d'emprunt 19-1042* suivant l'approbation de sa modification;

Attendu que la forte demande dans l'industrie de la construction et les difficultés d'approvisionnement des matériaux ont un impact majeur sur les échéanciers de la Municipalité;

Attendu le souhait du conseil municipal de procéder rapidement aux travaux d'aménagement de la deuxième phase l'écocentre avant la réception de l'approbation du règlement d'emprunt;

Attendu la recommandation du directeur du Service des travaux publics et des parcs à cet effet, en date du 16 avril 2021;

À ces faits, il est proposé par Luc Drapeau et résolu à l'unanimité des conseillers d'amender les conclusions de la résolution numéro 21-0330-146 afin que ceux-ci se lisent comme suit :



- d’octroyer le mandat pour les travaux d’aménagement de l’écocentre – Phase II à l’entreprise Généreux Construction Inc pour un montant de 671 623.75 \$ avant toutes taxes applicables, laquelle constitue la plus basse soumission conforme reçue dans le cadre de cet appel d’offres;
- que les sommes nécessaires pour ce faire soient prélevées à même le *Règlement d’emprunt 19-1042* suivant son approbation ou, advenant un refus de l’emprunt de la part du ministère, que les sommes soient prélevées à même le surplus accumulé non affecté.

13. Fermeture de la séance

21-0421-209

Il est proposé par Marie-Josée Dupuis et résolu à l’unanimité des conseillers de lever la présente séance. Il est alors 8h55.

Joé Deslauriers
Maire

Matthieu Renaud
Directeur général et
secrétaire-trésorier